

Séance du 7 juin 2018

Avis du conseil territorial de santé de Seine-et-Marne (CTS 77) sur le Projet régional de santé 2018-2022 (PRS 2) – consultation publique

Les membres du Conseil Territorial de Santé, valident les orientations et axes de travail du Projet régional de santé 2018 – 2022.

Ils choisissent d'insister sur plusieurs axes de travail qu'ils considèrent comme indispensables pour rendre effective la mise en œuvre de ces orientations.

1/ Favoriser la mise en place de dispositifs de soins de 1^{er} recours s'appuyant sur des plateaux techniques légers et déclinés dans les zones d'intervention prioritaire et zones d'action complémentaire

- Implantations à prévoir avec l'Agence régionale de santé
- Dispositifs de soins ouverts à tous les médecins libéraux
- Médecins généralistes et spécialistes, notamment l'imagerie et la biologie
- S'inscrivant dans une première étape en réponse à des besoins en soins non programmés, pouvant alléger et décharger les urgences hospitalières, mais pouvant également à terme ouvrir au dispositif de médecin traitant.

Ces initiatives doivent venir en compléter d'autres :

- pratiques avancées en soins infirmiers, communautés professionnelles territoriales de santé, équipes de soins primaires, cabinets de groupes et autres dispositifs de coopération professionnelle,
- possibilité pour des médecins généralistes de se déplacer en zone d'intervention prioritaire ou en zone d'action complémentaire.

En synthèse, le Conseil Territorial de Santé considère qu'il est nécessaire de développer des modes d'organisation innovants.

2/ Améliorer l'information des seine-et-marnais sur les soins existants dans le département afin d'encourager le recours aux soins en proximité et ainsi limiter les taux de fuite

L'offre de santé est certes insuffisante pour un certain nombre de parcours de santé, mais quand cette offre existe, elle est parfois méconnue et sous utilisée (dépendances induites, non optimales, prises en charge non optimales) :

- Valoriser l'offre existante dans le département
- Favoriser une utilisation optimale de l'offre de soins
- Modalités : information des patients, mieux faire connaître l'offre existante, y compris auprès des prescripteurs, meilleure coordination des professionnels, accompagnement plus rapide, etc....)
- Exemple du cancer où les taux de fuite sont importants alors qu'il existe des circuits de prise en charge de qualité, efficaces et complets (y compris en coopération avec les établissements parisiens)

3/ La priorité que constitue la santé mentale dans le département est particulièrement ciblée par les membres du Conseil Territorial de Santé

Les membres du Conseil Territorial de Santé souhaitent attirer l'attention de l'Agence régionale de santé sur les points suivants :

- Le virage ambulatoire est souhaitable mais il nécessite d'une part qu'une véritable attention soit portée aux alternatives à l'hospitalisation et d'autre part, d'expérimenter, en lien avec les acteurs hospitaliers, médico-sociaux et libéraux, des coordonnateurs de parcours ;
- La question des ressources humaines en santé est particulièrement sensible dans le domaine de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie ; en outre, couplée à l'Indice Global des Besoins (IGB) dans le champ du handicap, la problématique des ressources humaines en santé mentale met en évidence qu'il est inenvisageable pour le territoire de Seine-et-Marne de ponctionner l'enveloppe de psychiatrie au profit de l'enveloppe médico-sociale ;
- Une attention particulière doit être portée aux organisations de travail innovantes dans le champ de la santé mentale : téléexpertise en pédopsychiatrie, mise en place de dispositifs spécifiques pour la prise en charge des urgences en psychiatrie, dispositifs de répit et de soutien aux aidants, dispositifs de réhabilitation psychosociale, encore insuffisamment développés.

Nombre de psy. pour 1 000 000 hab. et taux de recours bruts pour 10 000 hab. (données sont extraites des bases de l'Assurance Maladie (DCIR-SNIIRAM) pour les années 2014 à 2016) :

Département	Pop INSEE 2015	Nbr de Psy	Densité de psy / 1 000 000 hab	Taux de recours brut / 10 000 hab.	indice Psych.	indice recours	Evolution Taux de recours 2016 / 2014
75	2 199 842	1 418	645	465	3,6	1,7	2,2%
77	1 403 227	78	56	191	0,3	0,7	1,4%
78	1 425 753	139	97	226	0,5	0,8	-0,4%
91	1 297 504	79	61	205	0,3	0,8	3,6%
92	1 607 604	210	131	336	0,7	1,3	1,1%
93	1 599 787	67	42	178	0,2	0,7	5,5%
94	1 386 722	106	76	234	0,4	0,9	-0,3%
95	1 222 363	84	69	192	0,4	0,7	4,8%
Total	12 142 802	2 181	180	269	1,0	1,0	1,9%

4/ Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé dans le territoire de Seine-et-Marne

Attirer des professionnels de santé et en particulier des médecins, quels que soient leur statut, leur mode d'exercice, leur champ d'intervention, est un enjeu essentiel pour la Seine-et-Marne.

Qu'ils soient libéraux ou salariés (structures hospitalière, médico-sociales, PMI, etc.), il est nécessaire de mobiliser des moyens financiers supplémentaires pour faciliter leur installation ou leur embauche.

Les membres du Conseil Territorial de Santé souhaitent également attirer la vigilance de l'Agence régionale de santé sur deux points :

1. Point de vigilance sur la durée du Projet régional de santé 2018 – 2022

Qu'il s'agisse de l'innovation technique (exemple de la télémédecine) ou des innovations organisationnelles (exemple des pratiques avancées), leur mise en œuvre et les évolutions qu'elles génèrent dans le temps sont difficiles à anticiper. Il est donc nécessaire de prévoir à mi-parcours une évaluation et le cas échéant une actualisation du Projet régional de santé, dans le cadre d'un premier bilan intermédiaire.

2. Point de vigilance sur l'appropriation du Projet Régional Santé 2018 - 2022

Bien que la volonté de l'Agence régionale de santé soit une ouverture large de la consultation pour une appropriation la plus large qui soit du Projet régional de santé 2018 - 2022, l'usage des sigles est encore un véritable frein à sa compréhension même. Les membres du Conseil Territorial de Santé souhaitent donc que les sigles soient bannis de ce Projet régional de santé dans la mesure du possible.